



LE TAG



Volume 9, numéro 2
Juin 2013



249, boul. Bonaventure
Victoriaville, Qué.
G6T 1V5
Tél. : 819 758-7501
Fax : 819 758-2544
www.abf-inc.com

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous!

Comme nous le constatons tous, le contexte actuel est beaucoup plus difficile qu'au cours des dernières années.

Il faut donc en profiter pour se remettre en question, revoir et améliorer nos façons de faire, nos méthodes de travail et ainsi être plus efficace et ce, dans les différents volets de l'entreprise, soit l'estimation, la gestion de projet, la fabrication et l'installation.

Cet exercice rigoureux doit être fait sérieusement par nos chefs de département mais aussi individuellement par chacun. C'est ainsi que nous continuerons à avancer pour demeurer les leaders de notre industrie.

Je vous laisse sur cette phrase:

« C'est dans les moments difficiles que les champions se démarquent ».

Bon été à tous!

Éric Bernier, Président



DANS CE NUMÉRO :

MOT DU VICE-PRÉSIDENT	2
ARMATURA 2013	2
ARMATURA 2013 (SUITE)	3
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	4

DIVERS

Congés fériés à venir

Lundi le 24 juin 2013 (St-Jean-Baptiste)

Lundi le 1^{er} juillet 2013 (Fête du Canada)

Note importante aux contremaîtres et ferrailleurs

Nous vous demandons de bien vouloir garder en tout temps les roulottes de chantier propres et salubres.

Merci!

Bienvenue à tous les nouveaux employés dans l'équipe d'ABF.

Avis de décès



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, en avril dernier, le décès de Christian Pageau, contremaître chez ABF depuis plusieurs années. La direction d'ABF désire offrir ses plus sincères condoléances à sa famille.

Voici quelques nouveaux projets récemment obtenus par ABF:

- Parc éolien de la Seigneurie de Beauré, Québec
- Foundation new parking facility Carleton University, Ottawa
- Modernisation usine de production d'eau potable, Buckingham

MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Vos dossiers à jour?

À chaque année, nos surintendants et notre service de paies se retrouvent avec des infractions de la Commission de la Construction du Québec (CCQ), parce que vos dossiers ne sont pas à jour...

Détenir un certificat de compétence « *carte* » est une obligation pour le travailleur de la construction et pour l'employeur qui l'engage. Depuis le 13 mai dernier, ceux qui contreviennent à cette obligation feront systématiquement l'objet d'un recours en justice. La CCQ met donc fin à la pratique administrative de laisser tomber ces recours lorsque le travailleur a régularisé sa situation pendant un délai de grâce qui pouvait aller de 60 à 75 jours.

Ainsi depuis le 13 mai, chaque infraction liée à la non-détention d'un certificat de compétence « *carte* » à jour sur un chantier sera analysée et transférée au Directeur des poursuites criminelles et pénales, sans égard aux démarches de régularisation que le travailleur ou l'employeur en infraction auraient pu entreprendre.

À la lumière de ces nouvelles informations, il devient donc primordial que chaque travailleur qui œuvre sur les chantiers d'ABF Inc. s'occupe de faire les démarches nécessaires afin d'avoir son certificat de compétence « *carte* » conforme en tout temps, mais également à jour.

Au cours de l'été, la CCQ entreprendra plusieurs visites de chantier pour faire la vérification des certificats de compétence « *carte* » donc, soyez vigilant afin de vous éviter des problèmes, ainsi qu'à l'organisation pour qui vous travaillez, ABF Inc.

Bon été à tous!

François Vallières, Vice-Président

Armatura 2013

Le 29 mai dernier, se tenait à Montréal la 13^e édition du concours Armatura. Nous vous rappelons que cette activité permet de promouvoir l'utilisation de l'acier d'armature dans divers projets et apporte une bonne publicité sur notre industrie.

Cette année, 15 projets se sont retrouvés finalistes dans 5 catégories différentes soient: résidentielle, commerciale et institutionnelle, génie civil, industrielle et coup de cœur. De plus, une mention d'honneur a été accordé à la nouvelle autoroute 30, car ce projet possédait une envergure exceptionnelle tant par l'ampleur des travaux que par la réalisation du pont au-dessus de la voie maritime du fleuve St-Laurent.

Armatures Bois-Francs avait 3 projets en lice tous dans la catégorie commerciale et institutionnelle soient: Institut de recherche du Centre Universitaire de Santé McGill (gagnant), le Dix30 Life Style III et le Pavillon des sciences et des technologies de la santé du Cégep John Abbott. Vous trouverez sur la page suivante quelques photos de réalisation.

Gaétan Ducharme, ing.
Vice-président projets spéciaux

GALA ARMATURA (SUITE)



Liste des finalistes



Commerciale - Institutionnelle :

Centre de recherche du CUSM
Pavillon des sciences et des technologies de la santé, Collège John Abbott
Dix30

Résidentielle :

Le Gibraltar
Les Jardins Millen
Tour Evolo

Génie civil :

Parc éolien de l'Érable
Reconstruction du pont Carbonneau, St-Félicien
Remplacement du pont, route 116 au-dessus autoroute 20, Lévis
Train de l'Est - Structure d'insertion Est

Industrielle :

Construction de deux silos, minerais de fer, Mont-Wright
Mine de fer Phase II, Lac Bloom

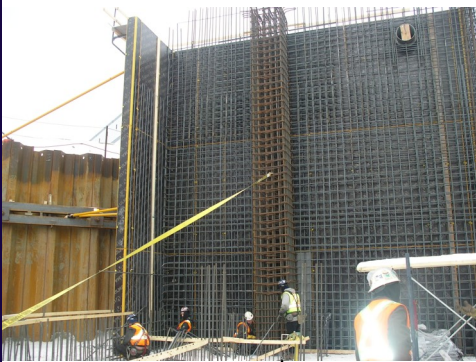
Coup de cœur:

Agrandissement du Stade Saputo
Maison du développement durable, bâtiment Équiterre
Revitalisation de la Cité Desjardins de la coopération

Mention d'honneur:

Parachèvement de l'autoroute 30

Quelques photos



CUSM ↑



CUSM ↑



DIX30 ↑



DIX30 ↑

Un MERCI tout particulier à tous ceux qui ont collaboré au succès de ces projets !!!



DIX30 ↑

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MIEUX-ÊTRE • SANTÉ • SÉCURITÉ • ENVIRONNEMENT

LA CHUTE...



Un accident qui tombe mal!

Les chutes représentent un danger omniprésent pour chacun de nous, que ce soit au travail, dans nos loisirs ou à la maison. Qu'il s'agisse d'une simple perte d'équilibre ou d'une chute de plusieurs mètres, les conséquences peuvent être tout aussi fâcheuses: ecchymoses, maux de dos, paralysie et même dans certains cas, la mort.

Prévisibles ou pas

Bien que les chutes soient toutes accidentelles, on peut les regrouper en 4 catégories:

✱ La chute imprévisible:

Chute qu'aucun signe ou situation ne permet de prévoir. Un événement ou un objet imprévu, hors de notre contrôle, en est la cause.

✱ La chute résultant d'une négligence:

Bien qu'une situation donnée ou même certains signes nous permettent d'entrevoir le danger potentiel, il y a souvent négligence volontaire des mesures de sécurité préventives applicables à l'environnement et/ou au matériel utilisé.

✱ La chute liée à l'environnement:

Dans ce cas-ci, la situation géographique ou la nature même de l'environnement (hauteurs, passages étroits, surfaces glissantes, plancher inégaux, etc.) représente un danger réel de chute et ce, malgré l'application des mesures de sécurité appropriées.

✱ La chute causée par un matériel défectueux:

Dans certains cas, même lorsque les mesures préventives adéquates ont été appliquées, il arrive que le matériel utilisé (cordage, échelle ou fixation) fasse défaut en raison de bris ou de faiblesses structurelles qui ne présentent aucun signe apparent.

En cas de chute

Lorsque la chute devient inévitable, on doit réagir de notre mieux afin d'atténuer le plus possible les conséquences de l'impact. Pour cela, il faut se rappeler les règles suivantes:

MIEUX-ÊTRE • SANTÉ • SÉCURITÉ • ENVIRONNEMENT

Sauriez-vous quoi faire?
Voici quelques consignes de base
qui vous seraient utiles si jamais vous étiez témoin
ou que vous arriviez sur les lieux d'une chute...



1. Évaluez la situation et assurez-vous de pouvoir intervenir sans danger pour la victime ou pour vous-même (ex. : présence de fils électriques à proximité, risque d'explosion imminent, etc.) ;
2. Demandez de l'aide et, au besoin ou si la victime est inconsciente, faites appeler les services ambulanciers ;
3. Dégagez la victime de tout débris ou objet sans la remuer ou la déplacer afin d'éviter d'endommager sa colonne vertébrale et son système nerveux ;
4. Vérifiez l'état de conscience de la victime, sa respiration et son pouls et au besoin appliquez-lui, si vous les connaissez, les techniques de réanimation ;
5. Faites en sorte de prévenir toute aggravation des blessures ou de l'hémorragie ;
6. Demeurez auprès de la victime tant que les secours ne sont pas arrivés ou que celle-ci ne se sent pas suffisamment bien pour repartir d'elle-même.

- ✱ Essayer de se placer le plus possible de façon à contrôler et à amortir l'impact, soit avec les jambes, soit avec les mains;
- ✱ Libérer ses mains de tout objet pour contrôler la réception au sol et éviter des blessures supplémentaires ou plus graves;
- ✱ Protéger sa tête à tout prix!

Même si certaines chutes n'ont pas de conséquences apparentes ou ne nécessitent pas l'intervention de services ambulanciers, il est quand même important de se faire examiner dans les plus brefs délais afin de s'assurer qu'il n'y aient pas de dommages latents (effets à retardement).

Mieux vaut prévenir

Il est possible de diminuer le risque ou la fréquence des chutes, surtout dans une situation à risque élevé, en s'assurant de:

- ✱ Suivre les consignes de sécurité liées à la tâche;
- ✱ Bien connaître la tâche à accomplir;
- ✱ Connaître la fonction et les limites des équipements de protection;
- ✱ Maintenir autant que possible une voie d'accès libre de tout encombrement;
- ✱ Toujours rester vigilant et porter toute notre attention à ce que l'on fait;
- ✱ Vérifier minutieusement l'état du matériel et de l'équipement utilisés (échafaudages, échelles, câbles, etc.).

Alain Perron, coordonnateur en Santé et Sécurité